

des grilles de lecture de la fabrique des archives maghrébines. Même quand elle propose de croiser les sources « endogènes » et « exogènes », la pratique historiographique tend à les distinguer. Plusieurs des études soulignent l'importance et la constance des emprunts et des métissages, qui expliquent l'évolution et l'usage des *fatwā*-s (les consultations juridiques), des traités de *fiqh* (la jurisprudence), de la littérature hagiographique ou des contrats notariés. Cette perspective révèle la porosité à double sens entre productions administrative et intellectuelle. Là aussi, la longue durée remet les choses dans un ordre qui intègre le rôle du temps et dans une circulation entre les genres qui fait du passage par l'écrit le lieu des réajustements et des adaptations entre le terrain et l'observation, entre l'action et sa formulation. Les relations de voyage et les rapports militaires, considérés aux XVII^e et XVIII^e siècles comme des observatoires historiques, se nourrissent de la documentation locale disponible, éclairée ou influencée par les conventions de l'époque et par les horizons des auteurs autant que par leurs points de contact. Les contrats notariés, empreints d'oralité, évoluent avec les apports du droit, du savoir médical ou des techniques financières.

Le rapport, ou mémoire, le recensement, la liste, l'inventaire, la thèse, le reportage journalistique s'interpénètrent dans des formes et des contenus qui intègrent les savoirs mobilisés dans leurs procédures et leurs démarches. La monographie est systématisée par les géographes comme les plans d'urbanisme par les ingénieurs et les architectes. On rend compte des bâtiments (hôpitaux, dispensaires, minarets), comme des anciens et nouveaux quartiers (Bône au XIX^e siècle). L'archive se diversifie tout comme le vocabulaire technique qui l'accompagne : au-delà des mœurs et des coutumes (ethnographie), il s'agit de surveiller les épidémies (la peste en Tunisie), de veiller à l'hygiène des populations, de régler les mosquées, oratoires et minarets dans l'espace urbain en changement. La technocratisation du pouvoir fabrique des écrits, y compris face aux rituels (des zaouïas, des mosquées ou des cimetières)

Après le parchemin, le registre et la fiche rédigés à la main, le passage à la machine à écrire représente un tournant significatif dans l'évolution des méthodes administratives. La pratique du papier carbone multiplie les copies autant qu'elle brouille la notion de producteur comme le statut de copie unique ou d'original. L'exemple des douanes de Casablanca montre que cette transition administrative sous-étudiée (tout comme les incidences de l'entrée du télégraphe ou du téléphone) charrie une transformation qualitative des usages et un gonflement significatif de la matière documentaire conservée, détruite ou disparue.

La sélection bibliographique insérée dans l'ouvrage sert à situer le matériel disponible et les études générales ou spécialisées qui permettraient d'aller plus loin sur un sujet (l'administration) abordé souvent sous l'angle de la centralisation de l'État, de la modernisation des élites ou de l'appareil bureaucratique. L'ouvrage prolonge et élargit les focales des historiographies maghrébines sur ces questions en faisant de l'administration une entrée plus complexe et plus suggestive. Il présente l'intérêt d'intégrer les savants (historiens, géographes botanistes, médecins...), les militaires, les touristes, les politiques locaux et les populations observées et administrées dans une dynamique qui n'est pas cantonnée au seul cadre précolonial et colonial, ainsi que le soulignent les articles revenant sur les notions de tribu/confédération, de confrérie religieuse ou d'indigène. Ces classifications sociopolitiques prouvent, une fois de plus, que leur complexité découle d'une évolution qui se reflète tantôt sur le terrain de l'action tantôt dans leur représentation « savante » ou leur perception gestionnaire.

KMAR BENDANA

AHSS, 72-4, 10.1017/S0395264918000860

Alain Messaoudi

Les arabisants et la France coloniale. Savants, conseillers, médiateurs, 1780-1930
Lyon, ENS Éditions, 2015, 558 p.

La question de l'enseignement de l'arabe dans les établissements publics semble être

réglée, après plusieurs décennies de débats et de controverses, par la suppression, en 2018, des enseignements des langues et cultures d'origine (ELCO) et la réhabilitation de l'arabe en tant que langue étrangère vivante dans le second degré. Cette décision politique est lourde de sens dans la mesure où, après le moment Guizot et la conquête de l'Algérie, la langue arabe, rangée au rang de langue morte depuis les années 1870, est rétablie dans ses droits de langue vivante. Pour autant, elle n'a pas mis fin à la pratique de l'orientalisme, qui datait du XVIII^e siècle : une discipline critiquée, rejetée, vilipendée, depuis Edward Saïd, mais toujours réappropriée parce que profondément engagée dans l'histoire. Pourtant, l'histoire a peu étudié l'orientalisme arabisant dans son fonctionnement même.

C'est précisément là que réside tout l'intérêt de l'ouvrage d'Alain Messaoudi qui a choisi la date de 1780 comme une première délimitation à son texte, car elle marque la seconde période de l'orientalisme. La première période, dédiée spécifiquement à un orientalisme islamisant durant la seconde moitié du XVII^e siècle, culmine en 1697 avec la publication de la *Bibliothèque orientale ou dictionnaire universel* de Barthélemy d'Herbelot, la première encyclopédie de l'islam. Bien que ces deux périodes se distinguent par le choix spécifique de leurs objets d'étude (islam ou langue arabe), elles se caractérisent par deux mouvements interdépendants. L'un est intellectuel : pour la première fois, en France, les textes sacrés de l'islam sont soumis par des érudits catholiques à l'appareil critique mis au point par les humanistes ; l'autre, politique, correspond, pour la première période, à l'équilibre politico-militaire entre l'Europe et l'empire ottoman et, pour la seconde période, à l'effondrement de cet équilibre.

L'ouvrage se divise en trois parties, chacune d'elle se présentant comme une sorte de « toile quadrillée », croisant deux lignes : une ligne verticale ou diachronique, qui inscrit les arabisants, les savants et les médiateurs dans le contexte social et politique, et une ligne horizontale, ou synchronique, qui examine leur parcours dans une tradition culturelle continue. Des premiers « jeunes de

langues » du Collège royal, devenu Collège de France, traducteurs et médiateurs destinés aux Affaires étrangères, à la diplomatie et au commerce avec l'empire ottoman, en passant par la fondation de l'École spéciale des langues orientales en 1795 (Langues O'), de l'École pratique des hautes études (EPHE) en 1868, des écoles coloniales à Paris et Alger à la veille de la Grande Guerre. L'auteur décrit avec un savant équilibre une nébuleuse arabisante, savante et médiatrice, où s'entrelace la genèse des institutions dédiées à l'enseignement et aux études arabes avec les portraits des hommes intéressés par l'Orient arabe : Silvestre de Sacy, Constantin-François de Volney, Antoine Caussin et beaucoup d'autres.

Une nébuleuse aux origines de l'expédition d'Égypte¹, traversée par de multiples courants politiques, idéologiques, religieux et intellectuels, œuvre à la régénération de la civilisation arabe par la modernisation de sa langue : « Cette conception qui fait de la langue un élément essentiel pour le progrès et qui engage à la cultiver, à la bien tailler, à la régler, ne dérive pas du projet colonial. Elle lui est cependant contemporaine, peut-être consubstantielle. Elle trouve bientôt dans l'expansion coloniale un contexte favorable à son développement » (p. 48), et, en premier lieu, dans la colonisation de l'Algérie. Celle-ci fait l'objet de la deuxième partie, où les études arabes ne sont plus l'apanage d'une élite lettrée, savante et parisienne, mais aussi celui des militaires confrontés, sur le sol algérien, à la résistance tenace des tribus arabes et kabyles, dont les dialectes locaux ne sont plus ceux de l'arabe littéral ou oriental.

L'arabe dialectal, devenu une nécessité pour les hommes de l'expédition et les premières générations de colons, éclipe pour un temps l'enseignement de l'arabe littéral en Algérie. Mais les arabisants et les médiateurs de métropole sont loin de l'accepter et œuvrent pour un retour à un enseignement classique de la langue. L'ébauche de projets de construction de collèges arabes à Paris et à Alger, projets simultanés à ceux de l'élévation de mosquées à Paris et à Marseille, concentre tous les paradoxes de la politique

française à l'égard des musulmans algériens. Cette politique, étendue ensuite aux musulmans de l'empire français et, plus tard, à ceux installés en métropole, est partagée entre une gestion et un contrôle coercitifs et des vœux de manumission².

Le rôle joué par les arabisants dans cette politique arabe, qui, de la monarchie de Juillet à la fin de la III^e République, n'est que peu modifiée, se manifeste par le souci « de former à la fois en arabe et en français Européens et indigènes » (p. 230) et par la publication de manuels originaux tels que la nouvelle édition des *Fables de Lokman* (1846) par Auguste Cherbonneau. Le futur titulaire de la chaire d'arabe de Constantine affirme que l'« intérêt de l'ouvrage consiste en sa qualité de livre élémentaire propre à faciliter la première étude de la langue arabe », avec pour objectif « sinon une fusion complète, du moins des relations plus faciles entre les deux populations qui se disputent maintenant le nord de l'Afrique » (p. 232). Il représente une rupture avec les précédentes publications orientalistes, onéreuses, peu accessibles aux débutants et au plus grand nombre, équivalente à celle opérée par Émile de Girardin en 1886 dans la presse quotidienne lorsqu'il lança son journal *La presse*.

L'auteur souligne le souci de développer en Algérie une presse en langue arabe dès les premières années de l'occupation (1833), dans la logique de la politique de bilinguisme soutenue par les saint-simoniens. Cette presse, à l'instar des projets d'enseignement destinés aux indigènes d'Algérie, finit par se transformer en propagande, ce qui excluait de fait les indigènes musulmans de l'information. L'effort entrepris par les interprètes et drogman chrétiens en poste en Algérie pour établir une circulation de l'information et des savoirs entre Maghreb et Mashreq, Occident et Orient, est mis à mal par les soupçons qui pèsent sur eux. Les catholiques arabophiles sont suspectés par leurs concitoyens soit de collusion avec l'ennemi, soit de conversion à l'islam en raison de leur engagement en faveur des chrétiens d'Orient. Cet engagement permet à l'auteur de montrer l'importance de leur action médiatrice entre la France et ce que l'on nomme aujourd'hui

communément la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA).

Quelle que soit l'importance de cette action médiatrice, elle n'égale jamais en Algérie celle qui s'est déroulée en Orient au sein du mouvement de la Nahda, la renaissance arabe. L'échec de l'organisation de l'enseignement arabe en Algérie afin de lui donner un statut de langue nationale équivalent à celui du français, malgré les projets et les réformes successives, serait dû à « une confirmation des difficultés et de la lenteur qui caractérisent la naissance d'une culture impériale et coloniale en France » (p. 329); doublée de l'impact imposé par l'idée que « la hiérarchie des langues correspond rigoureusement à la hiérarchie des races » (p. 329), popularisée par Ernest Renan ainsi que par Arthur de Gobineau. Cet échec a pour conséquence, après 1870, l'abandon du projet civilisationnel et de régénération de la civilisation arabe et la relégation de la langue arabe au rang de langue morte. Un statut qui a peu varié jusqu'en 2016.

Cet aspect d'une culture en voie de disparition valorisé par le nouvel institut de l'EPHE est développé par l'auteur dans la troisième partie. Cette période comprise entre 1870 et 1930 se caractérise par le développement des sciences sociales, qui ne manquent pas d'influencer les arabisants qui oscillent entre académisme et mission civilisatrice-colonisatrice. La demande d'un savoir sur les sociétés colonisées pousse à la réforme d'anciennes institutions, notamment les Langues O', et à la constitution d'un réseau d'instituts scientifiques et coloniaux en métropole et en Algérie: l'EPHE, l'École coloniale de Paris et d'Alger, les premiers instituts du Proche-Orient, dont l'Institut français d'archéologie et d'art musulmans de Damas, avec la mise en place des premiers congrès d'orientalistes. Ce déploiement d'un réseau institutionnel dédié à la fois aux études de langue et de civilisation s'est parallèlement accompagné d'un développement de l'enseignement de la langue arabe dans les écoles commerciales et les structures associatives.

Cette étude exhaustive sur un siècle et demi, qui croise portraits, parcours d'arabisants, de médiateurs et de savants, histoire

des institutions dédiées à l'enseignement de la langue arabe en France, projet colonial, et les idéologies qui sous-tendent les choix intellectuels et politiques des acteurs, n'a pas pour autant réussi à remettre en cause de manière pertinente les fondements idéologiques (association *vs* assimilation) et religieux (christianisme *vs* islam) qui ont jalonné toute cette période et présidé aux choix politiques des études arabes en métropole et dans les colonies. Ces fondements idéologiques forment un étau dans lequel ont été/sont pris les débats sur l'enseignement de la langue arabe en France, subordonné de fait à la question religieuse de l'islam, sa réforme, et à celle des musulmans en France, et ont déterminé les rapports sociaux et politiques aux populations concitoyennes originaires des pays arabo-musulmans anciennement colonisés.

JALILA SBAÏ

AHSS, 72-4, 10.1017/S0395264918000872

1 - Henry LAURENS, *Les origines intellectuelles de l'expédition d'Égypte. L'orientalisme islamisant en France, 1698-1798*, Istanbul/Paris, Éd. Isis/Institut français d'études anatoliennes/Association pour le développement des études turques, 1987.

2 - Jalila SBAÏ, *La politique musulmane de la France. Un projet chrétien pour l'islam ? 1911-1954*, Paris, CNRS Éditions, 2018.

Mary D. Lewis

Divided Rule: Sovereignty and Empire in French Tunisia, 1881-1938

Berkeley, University of California Press, 2014, XIV-302 p.

Le protectorat français en Tunisie attendait une monographie d'importance qui égalerait le travail de Daniel Rivet sur son pendant marocain¹. L'ouvrage de Mary Lewis comble cette attente en proposant une interprétation originale du protectorat comme agent de transformation de la souveraineté tunisienne. À rebours d'une historiographie qui assimile cette forme de colonisation à une administration directe travestie en accord diplomatique, l'auteure démontre que ce « gouvernement divisé » a davantage entravé la toute-puissance française qu'elle ne l'a favorisée. Tenant

compte des suggestions de la nouvelle histoire impériale, ce livre situe le pays dans une toile diplomatique dont les fils relient Tunis à Paris, Londres ou Rome, mais aussi à Malte et Marsala. L'auteure, qui propose une relecture de l'histoire tunisienne des années 1880 aux années 1930 au prisme des « rivalités impériales », fonde son ouvrage sur une conviction : « la vie sociale et la diplomatie ne sont pas deux terrains isolés de l'expérience coloniale tunisienne » (p. 7).

L'analyse des archives diplomatiques dialogue avec des études de cas judiciaires plus précis. L'auteure entend démontrer qu'un cas local ne saurait se comprendre sans ses implications internationales et juridiques, ce qui revient à contester la séparation même de ces échelles. Cette proposition méthodologique sert de tremplin à deux autres conclusions historiques qui prêtent à discussion : une interprétation nouvelle de la chronologie du protectorat et une redéfinition de la souveraineté tunisienne par l'expérience coloniale analysée dans une perspective globale. Ce sont ces trois étapes que cette recension propose de suivre.

L'étude des archives diplomatiques non seulement françaises mais également britanniques et italiennes donne une épaisseur nouvelle au contexte d'instauration du protectorat, déjà bien connu, et explique le choix par la France de cette forme diplomatique de domination coloniale. De façon plus essentielle encore, M. Lewis démontre que la pesanteur des rivalités internationales sur la Tunisie ne s'atténue pas avec la signature des traités ; la souveraineté du bey, à la tête de cette ancienne province ottomane, continue à servir de rempart, pour la France, aux convoitises des puissances étrangères. La disparition des juridictions consulaires, qui garantissaient des privilèges aux citoyens européens en territoire ottoman, ne réduit pas toutes les formes d'extraterritorialité juridique. La souveraineté du bey n'est pas uniquement le paravent des desseins coloniaux français, comme l'histoire du mouvement national a tendance à le faire croire, mais elle sert également la tactique de la Grande-Bretagne ou de l'Italie. Ces deux puissances peuvent s'appuyer sur les accords conclus avec les souverains tunisiens avant